

Réf: Dossier N° : 16726

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « AMIRAL »

Siège social : BINGERVILLE MARCHE, BP 679 BINGERVILLE

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 08 Septembre 2015, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AMIRAL » .

Objet: Production et distribution de poussins d'un jour ,production et distribution d'aliment de volaille et bétail, production, distribution et vente de volaille et d'oeuf, vente de matériel d'élevage, transfert et change de devise. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l' associé unique.

Siège social: BINGERVILLE MARCHE, BP 679 BINGERVILLE

GERANT: Monsieur OUEDRAOGO IBRAHIMA.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-20928 du 08/09/2015 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7756 du 08/09/2015

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

